

## DELIBERATION Du CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : délib.2010.22 Délibération pour mise en place d'un emprunt pour l'achat du café restaurant multiservices le Relais Campagnard.doc**

L'an deux mille dix et le six avril,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2010

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Eric CLO, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, , Michel RODEL

Mesdames : Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Noélie LASCOLS

Absents excusés : Annick MOURARET, Guy BATTAGLINI, Franck DENOLLY, Sylviane MONNOT

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS

*Pouvoir d'Annick MOURARET à Sylviane VANEL*

*Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Daphné GAULT*

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 2 février dernier, avait prévu de mettre en place un emprunt bancaire couvrant la totalité des frais occasionnés par l'achat par la commune du café restaurant multiservices « le Relais Campagnard » (cf. délibération n°2010.13)

Monsieur le maire rappelle également qu'il a signé, au nom de la commune, le 11 février dernier, un compromis de vente avec son actuel propriétaire, pour un montant de 129 999€.

Les frais de notaire s'élèvent à environ 2% de cette transaction.

Il est également prévu de mettre en place sur la terrasse qui fait face au café restaurant un abri de type TEXABRI ; projet actuellement à l'étude auprès de la commission bâtiment du Conseil Municipal.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de mettre en place un emprunt bancaire d'un montant de 135 000€ ; emprunt qu'il propose – compte tenu des réponses qui lui ont été faites par les établissements bancaires consultés – de contracter auprès de la caisse de crédit agricole Sud Rhône Alpes sur une durée de 20 ans et un remboursement annuel fixe au taux de 4,09%.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- ◆ **Donne pouvoir à Monsieur le Maire de contracter cet emprunt bancaire aux conditions qu'il annonce, auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.**
- ◆ **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :**  
**Patrick BARRAUD**